

200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1853 VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

AFRICAN ART 2013**25 peintres de la RDC exposent leurs toiles à Paris**

L'évènement se tient dans le cadre de la première édition du salon d'Art contemporain d'artistes africains « *AfricanArt 2013* » qui se déroule à Paris du 24 au 25 octobre à l'espace Pierre-Cardin. « *Beautiful Art* » et « *BusinessArt* », agences spécialisées dans l'art contemporain, en sont les initiatrices. Les peintres congolais à l'honneur pour cette première édition sont issus pour la plupart de l'Académie des beaux arts. Parmi eux, Roger Botembe, Dikisongele, Christian Badibanga, Coco Mobuli et Cobla Makusuna. Rassemblées sur le thème Richesse et diversité de la peinture congolaise d'aujourd'hui, 350 œuvres créées par vingt-cinq artistes représentent les tendances actuelles des arts plastiques de ce foyer de création artistique, indique-t-on. Chacun des artistes sélectionnés a ses spécificités et sa manière de s'exprimer.

Page 14

TP MAZEMBE**Fin de feuilleton pour Kalaba, Sunzu et Sinkala revenus en club**

Les trois internationaux zambiens du TP Mazembe, Rainford Kalaba, Sunzu Stopila et Nathan Sinkala, sont finalement rentrés à Lubumbashi après avoir été interdits de quitter leur pays pendant pratiquement deux semaines, indique le site web officiel du TP Mazembe. Après leur forfait pour le match amical Brésil-Zambie en Chine (2-0), les passeports de ces joueurs avaient été confisqués et ils étaient passés à l'interrogatoire pendant quatre heures comme s'ils avaient été des malfrats, eux qui s'étaient rendus à Lusaka pour justifier qu'ils ne devaient pas jouer ce match à cause des blessures et maladie.

Le président de la Fédération congolaise de football association, Constant Omari, a condamné l'attitude de la Fédération zambienne dans cette affaire.

Page 14

DISCOURS DE JOSEPH KABILA DEVANT LE CONGRÈS**La matérialisation des mesures prises, un défi majeur**

Vue des congressistes au Palais du peuple (photo Kokolo)

De nombreux Congolais ont salué la pertinence des mesures édictées par le chef de l'État dans son discours sur l'État de la Nation fait mercredi devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès. Si pour certains, il ne s'agit là que d'un chapelet de bonnes intentions émettant des appréhensions quant à leur matérialisation, d'autres par contre, sont d'avis qu'elles posent les jalons du redémarrage de la machine étatique sur fond d'une nouvelle méthode de gestion de la res publica.

Dans la classe politique où des sons discordants se font entendre, les uns et les autres s'accordent sur le fait que c'est au résultat que l'on jugera de l'efficacité desdites mesures. Toutefois, le fait pour Joseph Kabila de s'approprier les recommandations issues des concertations nationales et d'avoir décidé de la mise en place d'un comité chargé d'en faire le suivi, rassure plus d'un.

Page 12

EN ATTENDANT LA LOI SUR L'AMNISTIE**Controverse autour de la grâce présidentielle**

L'ordonnance portant mesures collectives de grâce signée par Joseph Kabila le 23 octobre ne concerne qu'une catégorie des prisonniers, civils et militaires, condamnés par décision de justice. Cette grâce porte respectivement sur la com-

mutation, la réduction et la remise des peines en faveur des potentiels bénéficiaires, excepté les personnes condamnées pour atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, détention illégale d'armes de guerre, infractions de vio-

lences sexuelles, corruption, détournement des deniers publics, etc. Pour l'ONG « *Avocats sans frontière* », les bénéficiaires de cette grâce présidentielle devraient être connus individuellement et nommément. L'association perçoit, par

ailleurs, une contradiction entre l'article 1er de cette ordonnance commuant la peine de mort en celle de servitude pénale à perpétuité et l'article 6 aliéna 4 du même texte.

Page 12

BLANCHIMENT D'ARGENT**La DGDA et la DGM se serrent les coudes**

Les deux parties ont concrétisé cette volonté par la signature mardi d'un protocole d'accord de collaboration. Au terme de ce partenariat, la Direction générale des migrations (DGM) et la Direction générale des douanes et accises (DGDA) s'engagent à s'échanger des informations en vue de mettre fin au blanchiment d'argent en RDC. Saluant l'esprit novateur du directeur général des douanes et accises, le directeur général des migrations, François Beya, a promis de tout de mettre en œuvre pour un aboutissement heureux de ce protocole d'accord afin que les criminels qui opèrent dans les secteurs des importations et des exportations soient traqués jusque dans leurs deniers retranchements.

Page 13



Le patron de la DGDA, Deo Rugwiza Magera

ÉDITORIAL

Cocasse !

Étonnant, pour ne pas dire cocasse, est l'emballage politique, diplomatique et médiatique planétaire qui accompagne les dernières révélations concernant l'espionnage auquel se livrent les services de renseignement américains. Cocasse pour au moins trois raisons dont chacune devrait, en bonne logique, susciter une franche hilarité, mais également une grande inquiétude.

Première raison : tout le monde sait et depuis fort longtemps que les grandes puissances surveillent, ou plus exactement tentent de surveiller, le monde qui les entoure. Cette paranoïa n'a rien de nouveau même si les techniques modernes lui donnent une dimension jamais observée jusqu'à présent. Elle est ancrée dans le cerveau des puissants de la planète et rien ne la fera disparaître quelles que soient les promesses de ceux qui s'y livrent. Prisonniers des administrations qui les entourent, les dirigeants n'ont dans ce domaine qu'une liberté très réduite.

Deuxième raison : espionner est chose aisée dès lors que l'on a les moyens financiers et techniques nécessaires ; mais en revanche, analyser, interpréter, comparer, se projeter en avant est une tout autre aventure dans laquelle les puissances concernées se montrent dangereusement incompétentes. Les « grands » accumulent, certes, des milliards de données, mais s'avèrent incapables de les ordonner pour agir efficacement. En témoigne leur incapacité à lutter efficacement contre le terrorisme.

Troisième raison : l'incroyable gaspillage d'argent et de moyens que nécessite l'espionnage généralisé auquel se livrent les « grands » ne peut que provoquer à terme des dérapages en série. Exactement comme les drones dans les zones de combat causent la mort de civils bien plus que de combattants, ce gaspillage génère des erreurs d'interprétation qui aggravent le mal contre lequel il est censé lutter. Il instaure par ailleurs au plan planétaire une suspicion, une méfiance réciproques porteuses de graves dangers.

Dans cette affaire comme dans bien d'autres, mieux vaut se fier aux ressources de l'esprit humain plutôt qu'à la technique. Espérons que les « grands » le comprendront avant que la situation ne dérape et ne les enferme dans une impasse dramatique.

Les Dépêches de Brazzaville

FILIÈRE BOIS

Vers une interdiction progressive d'exportation des grumes

La décision figure parmi les différentes propositions émises par les participants à l'issue du forum international sur le développement durable de la filière bois des pays du Bassin du Congo, tenu les 21 et 22 octobre à Brazzaville.

L'arrêt de l'exportation des grumes vers l'extérieur permettrait aux pays du Bassin du Congo de disposer des fonds, en attendant la vente du bois transformé. Une option prise compte tenu des contraintes économiques et tech-

« corder ce marché aux opérateurs spécialisés dans la transformation. »

Au sujet de la transformation plus poussée du bois, les participants ont souligné la nécessité pour les États d'intégrer cette pratique diversifiée du bois, dans les priorités des programmes de développement à moyen et à long termes. Ceci, suivant les orientations stratégiques du livre blanc qui vise une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois au niveau des pays du bassin

tre. On souligne aussi, la construction des centres de formation qui faciliteront l'accès des jeunes à l'emploi et permettront aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre qualifiée.

« On pratique encore la deuxième transformation. Le 4^e niveau demande beaucoup d'investissements du point de vue du personnel surtout. On n'a pas de personnels qualifiés ni d'écoles de transformation du bois », s'inquiète le directeur adjoint des usines de l'Industrie forestière de

Ouessou (IFO), Fred Nijmeijer Leedert.

Le ministre congolais de l'Économie forestière et du Développement durable, Henri Djombo, a invité les pays du bassin du Congo à mettre en pratique toutes recommandations formulées. « Il s'agit maintenant de mettre en place dans nos pays, les mécanismes de concertations permanentes entre les principaux acteurs concernés notamment, pour impulser le partenariat entre les secteurs public et privé afin de traduire dans les faits, les conclusions de notre forum », a-t-il déclaré à la clôture du forum. L'Union européenne, en tant qu'importateur de bois tropical en provenance d'Afrique centrale, travaille déjà avec les pays partenaires. L'objectif étant d'arriver à asseoir le processus Flegt et les systèmes de certification.

L'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Marcel Van Opstal a dit noter qu'au Cameroun, des progrès substantiels sont réalisés même si en la matière on ne peut pas comparer les Accords de partenariat volontaire (APV) avec les systèmes de certification. Ceux-ci, a-t-il précisé, ont des portées et des approches fortement différentes.

Loppelle Mboussa Gassia



Un camion grumier (crédit photo CIB)

niques observées sur le marché international. « Nous sommes préparés à une interdiction d'exportation progressive des grumes. Toutefois, la grume nous permet d'avoir un peu d'argent en attendant que le bois transformé soit vendu sur le marché », a déclaré une participante lors de son exposé.

Et d'ajouter, en guise d'alternative : « Au lieu de l'interdire, il serait mieux pour les États d'ac-

du Congo. Pour atteindre ces objectifs, les États concernés devraient notamment veiller à ce que les capacités installées des unités de transformations soient en adéquation avec les ressources forestières. Ainsi, la demande nationale en bois et en produit transformé sera satisfaisante aussi bien en quantité qu'en qualité.

Au titre des recommandations, on note la mise en place d'une fiscalité adaptée, harmonisée et neu-

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounoungou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Loppelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enjimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignat, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispaïn Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongoco.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

SANTÉ PUBLIQUE

L'accès aux médicaments génériques préoccupe les pharmaciens

La préoccupation est au centre des travaux de la deuxième semaine de la pharmacie, organisée par le Syndicat national des pharmaciens du Congo (Synaphac) et l'Ordre national des pharmaciens (ONP), du 24 au 26 octobre à la préfecture de Brazzaville.

Les débats qui prennent fin demain abordent des sujets préoccupants de l'espace santé/médicament à travers le thème retenu : « Accessibilité des populations aux médicaments de qualité ». Les participants ont, pendant les trois jours de travaux, suivi plusieurs communications : la formation des agents de la pharmacie, l'accueil des patients, le conseil en pharmacie, l'examen biologique, la visite médicale, l'ordonnancier.

Selon le président du Synaphac, Boniface Okouya, le thème retenu est révélateur de leurs préoccupations qui consistent à explorer et à proposer à l'État des pistes de solutions. En créant la Congolaise des médicaments essentiels génériques (Comeg), le gouvernement avait perçu la pertinence des problèmes des médicaments. « Nous tenons à discuter résolument avec l'administration afin que notre centrale d'achat



Pascal Talani entouré de Boniface Okouya et Hyacinthe Ingani

soit performante et s'ouvre aussi au secteur privé parce qu'il n'y a pas d'une part des malades publics et de l'autre, des malades privés », a fait sa-

voir le Dr. Boniface Okouya, précisant que le but recherché était de soigner les Congolais avec des médicaments fiables à moindre coût.

Boniface Okouya : « Il n'y a pas d'une part des malades publics et de l'autre, des malades privés »

voir le Dr. Boniface Okouya, précisant que le but recherché était de soigner les Congolais avec des médicaments fiables à moindre coût.

qué par l'inadéquation entre l'offre pharmaceutique et la demande d'une population au revenu modeste. Ce qui exclut une frange importante des

Congolais. « Face à cette injustice, à cette inaccessibilité des populations aux médicaments, quelles sont les solutions ? Le recours aux médicaments génériques constitue à n'en point douter la solution centrale », a affirmé Hyacinthe Ingani.

Le paradoxe africain

Utilisés actuellement à 30% en France, 50-60% en Allemagne et en Angleterre, puis 70% aux États Unis d'Amérique, les ventes de ces médicaments au Congo, a-t-il regretté, ne dépassent guère les 3% du marché.

« C'est un véritable paradoxe, a-t-il lâché, les pays les plus riches ont choisi de privilégier les médicaments génériques, vendus à des prix relativement faibles, malheureusement nous offrons essentiellement les princeps dans les prix à qualité égale, qui sont plus élevés », a souligné le président de l'ONP.

Ouvrant les travaux, l'inspecteur général de la santé, le professeur Pascal Talani, est revenu sur la mise en place de la Comeg. Selon lui, la création de cette structure est un témoignage éloquent qui voudrait que les Congolais puissent bénéficier des traitements adéquats et de moindre coût. La formation des agents de la pharmacie prouve, a-t-il indiqué, l'intérêt que les pharmaciens ont à participer avec les pouvoirs publics, à formuler une politique du médicament. « Nous espérons qu'à l'issue de la deuxième Semaine de la pharmacie, vous nous proposez de solutions, des résolutions pertinentes qui tenteront de résoudre les questions de la profession et de la disponibilité générique de qualité », a souhaité Pascal Talani.

Parfait Wilfried Douniama

AFFAIRES FONCIÈRES

2 milliards FCFA pour l'aménagement des terrains

C'est le budget que s'est fixé l'Agence foncière d'aménagement des terrains (AFAT) lors de la session inaugurale de son conseil d'administration tenue le 23 octobre à Brazzaville. Principaux objectifs de ce budget : l'acquisition et l'aménagement des terrains auprès des propriétaires fonciers.

D'après Laurent Tengo, il a été décidé que toute acquisition de terrains par des populations nécessite l'aménagement de l'agence foncière. Le conseil a donné des orientations à la direction générale de l'agence et aux propriétaires fonciers en vue d'une bonne collaboration. La direction produira un plan d'action d'aménagement des terrains qui permettra d'identifier les acteurs des services publics intervenant dans l'aménagement de terrains notamment dans le domaine d'adduction d'eau, de l'électricité, d'urbanisme et d'assainissement.

La collaboration avec les propriétaires fonciers se situe au niveau de la vente. Ces derniers ne procéderont plus à la vente des terrains aux particuliers sans que le

terrain ne soit aménagé. Ceci au cas où l'Agence foncière d'aménagement des terrains ne l'a pas acheté avant la vente.

Signalons que les travaux de cette session inaugurale ont été ouverts par le ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala.

L'agence foncière a pour missions de procéder aux opérations d'acquisition foncière, d'aménager et céder des espaces de terres nécessaires à la réalisation des projets d'intérêt général, de contribuer pour le compte de l'État (trésor public) au recouvrement des droits et redevances relatifs à l'aménagement et à la cession des espaces fonciers ainsi qu'à effectuer des recherches dans ce domaine.

Lydie Gisèle Oko

POINTE-NOIRE

Une campagne de lutte contre le choléra

Ce département ne baisse pas la garde dans la lutte contre le choléra qui, depuis un certain temps, a trouvé refuge dans la ville océane. À cet effet, une campagne de sensibilisation communautaire au renforcement des capacités en matière de lutte contre l'épidémie de choléra, couplée à la distribution d'eau de Javel, s'est déroulée à Mvou-Mvou au début du mois.

L'objectif visé était d'aider la population à observer les mesures d'hy-

giène de base, telles que : se laver les mains à l'eau potable, ne pas déféquer à l'air libre, et traiter l'eau de boisson (chlorer ou faire bouillir l'eau). « La lutte contre l'épidémie de choléra passe avant tout par l'observation de ces règles d'hygiène », a insisté le docteur Joël Kimangou, médecin chef de la circonscription socio-sanitaire. Étant donné que les zones marécageuses sont des zones à risque et constituent des foyers d'infection, plusieurs stratégies ont été élaborées sur le long

des rivières Tchinouka, Songolo et Libodo. Les services de relais communautaires ont effectué du porte-à-porte afin de sensibiliser la population et de leur distribuer l'eau de Javel.

Une délégation nationale, composée de Samuel Sendzi, chef du service d'épidémiologie à la direction de l'épidémiologie et de la lutte contre la maladie, et du docteur Bertin Ngolo, a fait le déplacement de Brazzaville pour venir appuyer cette campagne. À cet effet, une réunion de travail s'est tenue à la direction départementale de la santé avec tous les médecins-chefs des entités sanitaires de la ville de Pointe-Noire, au cours de laquelle ils ont été invités à organiser des activités de terrain, à savoir : le curage des collecteurs, le faucardage des cours d'eau et bien d'autres, afin d'atténuer l'insalubrité de la ville océane.

Enfin, notons que les organes de presse ont également été incités à contribuer à cette campagne de sensibilisation, notamment avec la diffusion permanente de spots sur les dangers de cette maladie diarrhéique grave et contagieuse.

Prosper Mabonzo



Les eaux usées à l'origine du choléra



“Projet de réalisation de l’Evaluation des Politiques Publiques de Développement dans deux secteurs du DSCERP”



AVIS À MANIFESTATION D’INTÉRÊT

ACTED (Agence d’Aide à la Coopération Technique et au Développement), mettant en œuvre le projet «Projet de réalisation de l’Evaluation des Politiques Publiques de Développement dans deux secteurs du DSCERP» en partenariat avec le Conseil de Concertation des ONGs de Développement (CCOD) financé par l’Union européenne à travers le Ministère de l’Economie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l’intégration de la République du Congo lance un appel à manifestation d’intérêt, en vue du recrutement d’un consultant pour la formation des organisations de la société civile congolaise à l’évaluation des politiques publiques.

Profil et qualifications du consultant

Exigé :

- Être titulaire d’un diplôme du troisième cycle dans le domaine des Statistiques/Economie publique, Evaluation des politiques publiques, Sciences sociales, Administration publique ou domaine pertinent ;
- Expérience d’au moins 5 ans en évaluation des politiques publiques au Congo de préférence (si possible dans le domaine de la santé et agriculture) ;

- Expérience en formation des adultes, notamment en matière d’appui et de renforcement des capacités d’acteurs de la société civile (si possible en Suivi/Evaluation)
- Parfaite maîtrise de la langue française, excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Souhaité :

- Expérience en évaluation et formation en Afrique subsaharienne et particulièrement au Congo
- Bonne compréhension et connaissance du système de santé et agricole du Congo, de leurs outils de planification et de programmation (DSCERP II)

Les consultants intéressés par le présent avis à manifestation d’intérêt sont invités à déposer un Curriculum Vitae détaillé récent et référence des missions précédentes, à l’adresse mentionnée ci-dessous, avec la mention « Consultance pour la formation à l’évaluation des politiques publiques » au bureau de représentation d’ACTED à l’adresse Case J-019 V O.C.H Moungali III, avant le mardi 29 octobre 2013 à 17h ou par email à hermann.nzaou@acted.org.



AVIS DE RECRUTEMENT

LOGIQUE DEVELOPPEMENT CONSULTANTS (LODEC, www.lodec.net), cabinet spécialisé dans le conseil, ingénierie, formation et services :

RECRUTE

Un (e) chargé(e) de programme pour son bureau de Brazzaville. Nous recherchons un(e) jeune candidat(e), dynamique et motivé, de niveau BAC+5 en économie, droit, sociologie (master 2, DEA, DES ou doctorat).

Une première expérience d’au moins deux ans serait un atout.

Merci d’adresser vos candidatures (lettre de motivation et un CV à jour) à : lodecconsultants@yahoo.fr.

OFFRE D’EMPLOI ONG

L’ONG Initiative Développement recrute un (e) responsable administratif et financier expérimenté (e) ayant une excellente connaissance du monde rural du sud du Pool. Les candidats rigoureux et n’ayant pas peur d’un important de travail sont les bienvenus.

-Salaire net 450 000 et 550 000 francs suivant expérience + prime de caisse.

-Logement et véhicule de fonction non fournis. Localisation du poste à Louingui, Boko, et Loumo dans le Pool. Offres d’emploi à retirer auprès de la fondation Niosi, Ex Faculté des sciences à coté du Forum des jeunes entreprises du Congo ou à la base PADEL2 a Louingui. Date limite dépôt candidatures 12 novembre 2013 à 16h.

Brazzaville
Cotonou
via Pointe-Noire

A partir de
211 450 FCFA TTC
Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d’arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville

ECAir
www.flyeca.com | Relâchez votre : +243 01 78 77 46 77 (France) - E-mail: rela@eca.com

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Des sous-officiers formés aux techniques administratives et financières

Près de quarante sous-officiers venus des corps de troupe ont participé à cette formation. Au terme de six mois de stage, ils ont reçu le Brevet Technique n°2 – option administration.

La formation était articulée autour de plusieurs thèmes portant sur les spécificités de chacune des armées et sur la place qu'occupe la gendarmerie nationale au sein de la force publique. Le stage en corps de troupe a permis de mieux familiariser les apprenants avec la réalité du milieu administratif militaire qui les attend.

« Vous l'avez tous bien compris, toutes ces actions de formation ou de perfectionnement convergent absolument vers un seul et unique objectif : celui de conforter chaque jour l'assise de la réforme et de la réorganisation de l'administration dans les armées, entreprise depuis 2002, en s'appuyant sur des personnels bien formés et capables de contribuer à l'amélioration de la gouvernance administrative en milieu militaire, et notamment celui de nos corps de troupe », a déclaré Ambroise Mopendza, directeur général de l'administration et des finances du ministère de la défense nationale.

Il a pris acte de ces résultats, non sans insister et attirer l'attention de chaque stagiaire sur les antivaleurs dont ils doivent se détourner absolument : « Il s'agit de la paresse, de l'absentéisme, de la falsification des écritures, du faux et usage de faux, etc. »

Le commissaire général de Brigade, directeur général de l'administration et des finances au ministère de la défense a en outre interpellé les chefs de corps en leur qualité de premiers responsables administratifs. La prochaine session de ce stage est prévue pour le mois de décembre.

Guillaume Ondzé

TALANGAI

Une maison médicale pour le quartier 65

Ce centre construit par le Réseau des soins de proximité vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des habitants du quartier 65 Talangaï dans le sixième arrondissement de Brazzaville. C'est une réponse à l'appel du Plan national du développement sanitaire (PNDS) qui relate la faiblesse des indicateurs de santé au Congo.

La construction de la maison de santé de Talangaï intervient après celles de Massengo dans le neuvième arrondissement, de Massina et de Ngambio dans le septième arrondissement de Brazzaville, qui sont opérationnelles depuis décembre 2012. Ces maisons ont été construites, pour certaines, et réhabilitées, pour d'autres, par l'Organisation non gouvernementale (ONG) Assistance médicale France-Congo, présidée par le professeur Richard Bilekot, en partenariat avec le ministère de la Santé grâce au financement de l'Union européenne (UE), suite au projet dénommé « Réseau des soins de proximité ». Mis en œuvre par l'ONG, ce projet vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations vivant dans les arrondissements 1, 6, 7 et 9 de Brazza-

ville. Dans cette maison de santé animée par le docteur Ponce Moussa, sont pratiquées des consultations préventives, prénatales, post-natales, de planning familial pour les naissances désirées ou non désirées, ainsi que des consultations dans le cadre de la campagne de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle, des consultations préscolaires (pour les enfants de 0 à 5 ans). Des vaccinations et des examens de laboratoire sont également pratiqués. Cette nouvelle structure est équipée du matériel approprié, elle possède notamment un appareil de Doppler foetal. Selon le docteur Ponce Moussa, la consultation s'élève à 3.000 FCFA pour les enfants et 4.000 FCFA pour les adultes, avec délivrance des médicaments génériques et essentiels, sans oublier le suivi des personnes vivant avec le VIH/sida et la prise en charge de la tuberculose. « La femme enceinte, qui doit se présenter à trois mois de gestation, devra payer 10.000 FCFA y compris tous les examens nécessaires et les médicaments », a précisé Suzanne Nkoué, sage-femme diplômée d'État.

Un soulagement pour les populations

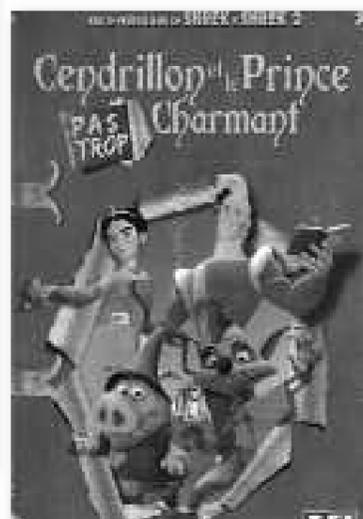
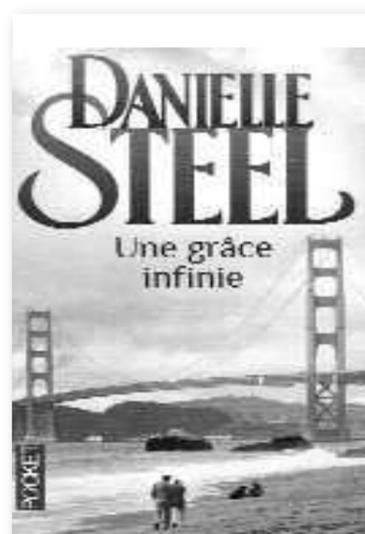
Jean-Pierre Ngassaki, président du quartier 65, a évoqué l'intérêt que suscite cette maison de santé qui fait partie du comité de santé (Cosa). « Ce centre est une fierté pour les habitants du quartier 65 et des autres quartiers car il était inadmissible que le quartier 65 n'ait aucun centre de santé pouvant soigner les gens en urgence. En effet, en partant de Massengo, on ne peut trouver de grand hôpital qu'au CHU de Brazzaville », a-t-il déclaré. Quant à la gestion rationnelle de cette maison, Jean-Pierre Ngassaki fait confiance à la sagesse des membres du bureau de contrôle et de vérification du quartier 65 et de ceux du bureau de la mutuelle ainsi que des sages du quartier pour prendre soin de cette structure. « C'est une nouvelle promotion pour le quartier 65 qui compte 15 zones et 102 blocs pour une population très nombreuse, que d'avoir une structure de santé de ce genre. Nous cherchons des sponsors, des donateurs, voire des parrains pour que cette maison de santé puisse vivre longtemps. Par ailleurs, nous pensons que nous ne devons pas nous limiter là. Nous allons voir avec le professeur Richard Bilekot et les amis de l'Union européenne si l'on ne pourrait pas élever cette maison d'un niveau pour y installer un bloc opératoire et un bon laboratoire notamment », a poursuivi Jean-Pierre Ngassaki. Enfin, le président du quartier 65 s'est aussi exprimé sur le fonctionnement de la maison de santé. « La santé n'ayant pas de prix, ce centre doit fonctionner 24h/24 », a-t-il décrété.

Bruno Okokana



La maison de santé de Talangaï

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Des moyens roulants pour les directions départementales

La donation est composée des véhicules, motos, hors bords, livres et des cartes géographiques. Ces véhicules sont destinés à l'inspection générale de l'enseignement et aux directions départementales. Par contre les circonscriptions scolaires reçoivent les motos et hors bords.

C'est le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Hellot Matson Mampouya qui a patronné la cérémonie de remise, le 24 octobre, à l'Institut national de recherche et d'actions pédagogiques (INRAP). La dotation concerne les directions départementales des douze départements du Congo. Le coût global de ce matériel est estimé à près de 700 millions FCFA, financé par le ministère avec le concours du Programme d'appui et de l'éducation



de base (Praebase). Le ministre Hellot Matson Mampouya a rappelé aux bénéficiaires que cette dotation permettra à chaque département de jouer pleinement son rôle. « Nous sommes convaincus qu'en dotant chaque département en moyen rou-

lant, le chef de l'État a bien voulu doter ces directions en capacité d'action en conformité des objectifs poursuivis au cours de cette année de l'éducation de base et à la formation professionnelle ».

Lydie Gisèle Oko

Réactions de quelques bénéficiaires

Ernest Didace Okoton : « Le département de la Sangha a beaucoup souffert en formulant des doléances pour les moyens de déplacement. Aujourd'hui, la solution a été trouvée. Ces véhicules nous permettront de circuler jusqu'à Souanké où, cette année, la rentrée n'a pas été supervisée »

Anaclet Mandzembé (Likouala) : « Il a été très difficile de faire la route Épéna -Bétou par manque de véhicule bien que la plus grande partie du département se trouve au bord des cours d'eau où le déplacement se fait par voie navigable. Reste le problème de la dégradation de la voie qui ne cesse de poser d'énormes difficultés en période des pluies ».

Weekend NON STOP !!!

Avec **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*170*6#OK	300 FCFA
100 minutes	*170*7#OK	500 FCFA

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

SAMSUNG

Vous voulez acheter un ordinateur portable le moins cher possible tout en ayant une garantie ?
Burotop est là pour vous !

Netbook SAMSUNG
2 Go de RAM
320 Go de disque dur
Garantie 1 an

à seulement 149.500

BUROTOP IRIS
www.burotop.com

Rendez-vous vite dans un de nos points de vente !
Offre valable jusqu'au 30 Octobre 2013

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

*Prix HT, paiement au comptant ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

DARFOUR

Le chef de la Minuad préoccupé par l'application de l'accord de paix

Le chef de l'Opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour (Minuad) a exprimé au Conseil de sécurité de l'ONU, lors d'une vidéoconférence depuis Khartoum, capitale du Soudan, ses craintes au sujet de l'insécurité régnant dans cette région. Il est revenu sur les incidents meurtriers qui se sont produits au cours des trois derniers mois.

« La situation en matière de sécurité au Darfour et les menaces contre les personnels de l'ONU et humanitaires continuent de représenter une source de grave préoccupation », a déclaré le représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations unies et médiateur en chef conjoint pour le Darfour, Mohamed Ibn Chambas.

Rappelant qu'entre le 11 et le 13 octobre 2013, quatre Casques bleus avaient perdu la vie dans des attaques perpétrées par des hommes armés, Mohamed Ibn Chambas a assuré qu'il continuerait à exhorter le gouvernement soudanais à faire arrêter et traduire en justice les auteurs de ces « crimes haineux » et d'autres qui



Mohamed Ibn Chambas

ont visé les forces de la Minuad. Le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a exhorté Khartoum à identifier les responsables de ces actes. « L'impunité doit cesser », a-t-il insisté. Il a souligné que des efforts étaient déployés avec les pays fournisseurs de contingents pour s'assurer que les personnels en uniforme déployés

au Darfour soient bien équipés, formés et préparés à une situation sécuritaire difficile. Hervé Ladsous a expliqué que les affrontements intercommunautaires qui continuent de miner la région rendent plus complexe la situation dans cette région. Les luttes tribales sont encore plus lourdes de conséquences que les combats ayant opposé récemment l'armée

soudanaise et les mouvements non signataires du Document de Doha, a-t-il fait remarquer.

Selon Mohamed Ibn Chambas, la Minuad, en étroite coopération avec les autorités locales, nationales et régionales, s'efforce d'apporter un appui logistique et technique constant à la réconciliation entre groupes antagonistes. « Bien qu'un certain nombre d'accords aient été conclus pour mettre fin aux hostilités, la situation demeure fragile », a-t-il néanmoins reconnu.

Le chef de la Minuad a indiqué que la fourniture de l'aide aux communautés touchées continuait d'être entravée par les restrictions de circulation et les procédures administratives imposées par le Soudan, alors que l'Union africaine avait, le 28 septembre dernier, à New York, souligné le caractère impératif de la liberté de mouvement des personnels de la Minuad.

La question de la mise en œuvre du Document de Doha – la feuille de route de la paix au Darfour signé en 2011 par le Mouvement pour la libération et la justice et le gouvernement soudanais – a été aussi abordée. À ce propos, Moha-

med Ibn Chambas a déclaré que, depuis la conférence des donateurs, en avril dernier, ses signataires avaient mis l'accent sur la stratégie de développement du Darfour, prévue par le document. Des marchés publics portant sur plus de 1 000 projets de développement au Darfour ont déjà été publiés, pour une valeur totale de 82,5 millions de dollars. Mais « la mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité, signé le 6 avril 2013, peine à avancer », a-t-il signalé. Le chef de la mission hybride a parlé aussi des efforts entrepris par la Minuad pour faciliter le dialogue entre le gouvernement soudanais et les mouvements non-signataires. Il a indiqué qu'au cours de consultations organisées fin août, ces derniers avaient réclamé un règlement politique négocié à la crise du Darfour « dans le cadre d'une solution générale aux problèmes du Soudan ». « Pour le gouvernement, le dialogue doit être basé sur le Document de Doha », a conclu Mohamed Ibn Chambas.

Nestor N'Gampoula

ITALIE

La santé des immigrés préoccupe la ministre Kyenge

La santé pour favoriser l'intégration, c'est le sens de l'accord signé par la ministre avec le plus grand hôpital catholique d'Italie.

C'est dans un lieu qu'elle connaît bien que Cécile Kyenge a choisi d'aller signer, le 22 octobre, le protocole d'accord entre le gouvernement italien et les milieux de santé. La ministre de l'Intégration est une ancienne étudiante de l'université catholique du Sacré-Cœur, dont l'hôpital Agostino Gemelli qui lui est rattaché est celui qui soigne les papes. C'est donc avec cet établissement prestigieux qu'elle a passé un premier accord aux termes duquel il est désormais possible d'offrir, surtout aux demandeurs d'asile, les premiers soins de santé sur le sol italien.

À leur arrivée en terre italienne, ceux-ci parviennent au bout d'un parcours physique et surtout psychologique exténuant. Les demandeurs d'asile sont souvent des personnes jeunes et en bonne santé, et les raisons qui les forcent à quitter leur patrie sont en général violentes. Leur psychisme en prend un coup, explique le recteur de l'université catholique du Sacré-Cœur, Franco

Anelli. C'est pourquoi un département de consultation y sera ouvert. Il apportera une écoute avisée aux désespérés pris parfois dans la houle politique des rejets et renvois, au gré des humeurs des pays dans lesquels ils déposent leur dossier de demandeurs d'asile.

Cécile Kyenge se dit satisfaite de ce geste d'humanité dans un dossier où les proclamations véhémentes ont souvent agité les peurs et les hantises de l'invasion des étrangers, même devant des personnes réellement en danger de mort. « La protection de la santé est un droit inviolable et incontournable, pas une conquête. La santé doit être garantie à tous, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion, d'opinion politique, de condition personnelle et sociale. Ce protocole représente un pas important vers la cohésion économique, sociale et territoriale voulue par notre constitution », a-t-elle affirmé. Rappelons que Cécile Kyenge est elle-même médecin oculiste et a longtemps travaillé dans les permanences hospitalières d'urgence.

Lucien Mpama

MINISTRE DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

CABINET

☎ : 2120 📠 : 281 02 70
Email : meh_cab@yahoo.fr
BRAZZAVILLE

N° 0 5 6 MEH/CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

NOTE DE SERVICE

Dans le cadre de la dissolution de la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE), prononcée par le Conseil des ministres en date du 28 juin 2013 et actée par la Réunion de l'Assemblée Unique de l'entreprise le 6 juillet 2013, le cabinet CACOGES sarl, représenté par Monsieur Brice Voltaire ETOU OBAMI, est nommé liquidateur de l'ex SCPE.

Le liquidateur a pour mission, notamment de :

- réaliser les actifs de la société ;
- recouvrer les créances de la société ;
- apurer les dettes de la société ;
- procéder à toute autre opération nécessaire à la liquidation.

Une équipe d'experts gouvernementaux désignée par le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique sera chargée d'appuyer le liquidateur dans l'exécution des différentes opérations de liquidation.

La présente note de service, prend effet à compter de sa date de signature et sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 OCT 2013

Le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique,

Henri OSSEBI

Ampliations :

PR/CAB	1
MEFPPI/CAB	1
MEH/CAB	1
SCPE/syndicats	2
CACOGES	1
Archives	2/8

www.facebook.com/airtelcongo

Xtranet 3G

1^{er} réseau au Congo

Congo-Congo

NOUVEAU

à chacun son forfait illimité

Active ton Internet Xtranet 3G illimité

- Télécharge rapidement tes sons et applications ;
- Reste connecté en illimité sur tes sites préférés.

Coût	Durée
300F	1H
500F	5H <small>de minuit à 5h</small>
1 500F	1 Jour <small>jusqu'à 23h59min.</small>
6 500F	1 Semaine
30 000F	1 Mois

Pour activer tes forfaits,
compose *178#

Pour plus d'infos, appelle le 141



SANTÉ

Antoinette Sassou N'Guesso pense qu'il faut sortir la drépanocytose de l'anonymat

De retour des Émirats Arabes Unis, où elle vient de participer à la 13^e conférence internationale sur la thalassémie et les hémoglobinopathies, et à la 15^e conférence internationale des patients et des parents, l'épouse du chef de l'État, présidente de la Fondation Congo-Assistance, a accordé une interview aux *Dépêches de Brazzaville*. Elle a lancé un message d'espoir aux drépanocytaires et à leurs parents.

Les Dépêches de Brazzaville : Vous venez de participer à la conférence internationale sur la drépanocytose qui s'est tenue du 20 au 23 octobre à Abu Dhabi. Peut-on savoir ce qui a été décidé au cours de cette réunion ?
Antoinette Sassou N'Guesso : Cette rencontre nous a permis d'échanger avec les autorités des Émirats Arabes Unis sur les avancées des recherches afin de soulager les malades, et de leur permettre de vivre longtemps. La différence par rapport à chez nous, est que ce pays a suffisamment de moyens pour aider les malades. En tout cas, nous avons été invités à cette session, grâce au combat que nous menons, ici dans notre pays à travers la Fondation Congo-Assistance, pour sortir cette maladie de l'anonymat. Sur le plan national, nous avons initié la construction dans l'enceinte du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, d'un centre national de référence pour permettre aux malades drépanocytaires de trouver une solution à leur préoccupation socio-sanitaire. Nous devons accompagner ces malades qui ne sont pas comme les autres car la

douleur est permanente.

LDB : Qu'avez-vous sollicité auprès des autorités de ce pays ?
A.S.N'G. : Nous voulons développer un partenariat solide avec la Fédération internationale de la thalassémie et la Fondation humanitaire et scientifique de son Altesse Sheikh Sultan Bin Khalifa, afin qu'elles nous viennent en aide. Il ne s'agit pas du financement

n'avons pas.

LDB : Vous étiez la seule Première dame à représenter l'Afrique centrale à ces assises. Qu'est-ce qui justifie ce choix ?
A.S.N'G. : Ils ont fait de moi leur invitée d'honneur parce qu'ils sont au courant du combat que nous menons depuis très longtemps pour la lutte contre cette maladie, et du plaidoyer que nous avons fait à travers le

« J'ai eu à élever des enfants drépanocytaires, et je sais ce que c'est que la douleur d'un enfant qui souffre de ce genre de maladie ainsi que la douleur des parents. »

puisque nous avons déjà amorcé les travaux de construction du centre. Elles peuvent toutefois nous fournir des médicaments et autres équipements nécessaires pour soulager les malades. En visitant leur stand, nous avons remarqué qu'elles ont des médicaments que nous

monde. Nous sommes allés jusqu'au niveau des Nations unies pour sortir cette maladie de l'anonymat, et ils sont au courant des actions que nous menons au sein de la Fondation Congo-Assistance. Mais cela ne veut pas dire que je suis la seule et que dans les autres pays afri-



Antoinette Sassou N'Guesso

cains, les Premières dames ne s'en occupent pas, non.

LDB : Quel message adressez-vous aux parents qui ont des enfants souffrant de cette maladie ?

A.S.N'G. : Il faut leur redonner l'espoir. Ils doivent savoir que la maladie n'est plus une fatalité et qu'ils peuvent vivre avec la maladie car elle est génétique et la douleur peut être soulagée. J'ai eu à élever des enfants drépanocytaires, et je sais ce que c'est

que la douleur d'un enfant qui souffre de ce genre de maladie ainsi que la douleur des parents. Hier l'on disait qu'un enfant drépanocytare ne pourrait pas vivre longtemps, mais aujourd'hui la situation a évolué. Nous devons encourager les malades pour qu'ils sachent vivre avec leur maladie et travailler comme toute autre personne.

Propos recueillis par Yvette Reine Nzaba



TerraTech
Le monde de l'informatique



Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery





235.000 H.T



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com



Connecte-toi à MTN 3G+ et découvre sa vitesse !

- Surfez encore plus rapidement.
- Découvrez plus de multimédia en Haute Définition.
- Téléchargez vos jeux et applications en grande vitesse.

Pour plus de renseignements visitez notre site www.mtncongo.net ou rejoignez-nous sur :

 www.facebook.com/MTNCONGO
 @mtn 123
  www.youtube.com/user/MTNFanClub
 www.linkedin.com/company/mtn-congo

Ce Nouveau Monde, il est pour toi.



FINANCE

Société Générale annonce l'ouverture de 70 agences par an en Afrique

Le directeur délégué de la banque et des services financiers internationaux, Alexandre Maymat, a déclaré que le groupe Société Générale avait le projet d'ouvrir soixante-dix agences par an en Afrique. Il a également indiqué que la banque envisageait de renforcer l'accompagnement de sa clientèle occidentale et chinoise sur le continent africain. « Ce projet de développement des réseaux Société Générale en Afrique entre dans le cadre de l'ambition du groupe de renforcer son leadership dans le financement des économies des pays du continent », a expliqué Alexandre Maymat, le 18 octobre à Douala, à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de la banque au Cameroun. Société Générale devrait poursuivre avec l'accompagnement des petites et moyennes entreprises. « C'est une ambition forte du groupe, mais qui va se déployer en fonction des contextes et des opportunités. L'environnement des PME en Afrique subsaharienne est marqué par de gros besoins de financements. Cependant, les risques y sont aussi importants en raison du fort taux d'entreprises informelles. Ce sont là toutefois des questions complexes qu'il faudra aborder », a-t-il précisé. Il a ajouté que Société Générale continuera à soutenir le renforcement des marchés financiers, en participant sous diverses formes à des émissions de titres publics.

Noël Ndong

MALI

Une attaque suicide à Tessalit tue 2 soldats tchadiens

Trois personnes ont été tuées, dont deux soldats tchadiens et un enfant, et six autres blessées, lors d'une attaque suicide survenue au niveau d'un point de contrôle à Tessalit, ville du nord-est du Mali, dans la région de Kidal. L'attaque, qui a visé mercredi le contingent tchadien de la Mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), a-t-on appris de sources officielles. Selon un communiqué du ministre malien de la Défense et des Anciens combattants, Soumeylou Boubèye Maïga, l'attaque a été perpétrée par quatre terroristes à bord d'un véhicule bourré d'explosifs, ajoutant que les kamikazes ont tous été tués. Tous les blessés, civils et militaires, ont été pris en charge par la Force Serval et évacués à Gao, précise le ministre malien. Le représentant spécial du secrétaire général pour le Mali et le chef de la Minusma M. Albert Gerard Koenders, a condamné « fermement » cette attaque. « Cet attentat ne détournera pas la Minusma de sa mission de rétablissement de la paix et de la sécurité au Mali », a-t-il déclaré dans un communiqué.

Xhinua

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle MAMPASSI BANY Prime Aristide. Je désire désormais être appelé BANY Prime Aristide. Tous ceux qui ont un intérêt légitime peuvent faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME
AFRICA TRAVEL'S RECHERCHE :

- 1-Un garçon qui a la bonne maîtrise de : logiciel Amadeus, l'outil informatique. Ayant au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle et une connaissance de la langue anglaise.
- 2-Des hôtes d'accueil : 1m70 et plus, une connaissance de la langue anglaise.

Veillez déposer vos candidatures à l'adresse suivante : 01 rue Mayombi Nkombo, arrêt de bus Bas-prix. Pour plus d'informations contactez : 04 105 50 50 / 05 050 47 48

OMS

La tuberculose reste « un réel problème de santé publique »

Dans un rapport qu'elle vient de rendre public, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que deux des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont en bonne voie d'être atteints d'ici la date butoir de 2015, à savoir l'éradication de la tuberculose et la réduction de moitié du taux de mortalité par rapport à celui de 1990. Mais la plus haute instance sanitaire lance aussi une mise en garde contre les risques de recul dans la lutte contre la tuberculose.

« Les soins antituberculeux de qualité dispensés à des millions de personnes dans le monde ont permis de faire considérablement diminuer le nombre de décès dus à la maladie [...]. Mais beaucoup de gens échappent encore aux soins et souffrent. Ils ne sont pas diagnostiqués ou traités, les informations sur la qualité des soins qu'ils reçoivent font défaut », souligne dans un communiqué le directeur du Programme mondial de lutte antituberculeuse à l'OMS, Mario Raviglione. Les auteurs du rapport mettent

l'accent sur la nécessité de faire progrès décisifs en matière de soins et de lutte antituberculeuse, puisque selon eux, près de trois millions de personnes, soit l'équivalent d'un malade sur trois, ne sont actuellement pas couvertes par les systèmes de santé. En outre, les efforts déployés pour dépister et traiter les malades de la tuberculose pharmacorésistante sont encore insuffisants.

Le manque de ressources pour financer la lutte antituberculeuse est au cœur de ces problèmes. La faiblesse de la chaîne antituberculeuse, qui comprend les volets de dépistage, de traitement et de soins, s'explique par la difficulté à atteindre certaines populations. Le traitement de la tuberculose a permis de sauver plus de 22 millions de vies. Le nombre de malades a été ramené à 8,6 millions en 2012 et celui des décès dans le monde à 1,3 million. Cependant, l'OMS estime que 75% des trois millions de cas qui échappent aux activités de lutte sont concentrés dans 12 pays. Pour la seule année 2012, 450 000 personnes ont été

atteintes de tuberculose multirésistante (MR). La Chine, l'Inde et la Fédération de Russie sont les pays où la prévalence est la plus élevée, suivies par 24 autres pays. « La demande d'interventions de qualité face à la tuberculose multirésistante constitue un réel problème de santé publique. Il est inacceptable qu'un accès accru au diagnostic n'aille pas de pair avec un accès accru au traitement de la tuberculose MR. Nous diagnostiquons les cas mais nous manquons de médicaments ou de personnels qualifiés. Le moment est venu d'agir pour stopper la tuberculose multirésistante », estime le Dr Mario Raviglione.

Le rapport évoque une autre difficulté liée à la coinfection tuberculose-VIH. Si l'on a observé des progrès importants depuis dix ans dans l'expansion des traitements antirétroviraux pour les patients tuberculeux vivant avec le VIH, moins de 60% en bénéficiaient en 2012. Une situation qui doit absolument être améliorée, conclut l'analyse.

Nestor N'Gampoula

SÉCURITÉ MARITIME

Les actes de piraterie en hausse dans le golfe de Guinée

L'inquiétude des pays du golfe de Guinée avait suscité, en juin dernier, l'organisation du sommet international de Yaoundé sur la lutte contre les actes de piraterie maritime et les vols à main armée en mer.

Selon un rapport du centre d'information sur la piraterie maritime du Bureau maritime international (BMI), 31 actes de piraterie ont été enregistrés de janvier à juin 2013 dans le golfe de Guinée, dont 22 au large des côtes nigérianes.

Le BMI note une baisse des actes de piraterie maritime dans le monde, sauf dans le golfe de Guinée où le nombre d'enlèvements en mer a augmenté. Ces actes se déroulent bien au-delà des eaux territoriales des États. Le BMI in-

dique que 56 marins ont été pris en otage par des pirates armés en 2013 dans la région du golfe de Guinée, et sont responsables des 30 enlèvements d'équipages enregistrés jusqu'ici : une personne a été tuée, et cinq autres blessées. Les bateaux les plus visés par les attaques sont des vraquiers et des chimiquiers.

Le directeur du BMI, Pottengal Mukundan, exhorte les dirigeants d'Afrique centrale et de l'Ouest, réunis le 25 juin à Yaoundé (Cameroun), sous l'égide des Nations unies pour débattre de la question de la piraterie dans le golfe de Guinée, à mettre en application les résolutions arrêtées, notamment la création d'un organe régional chargé de lutter contre la piraterie maritime dans

la région ; la création d'un centre interrégional de coordination « destiné à mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'insécurité maritime » ; la mise en place d'un mécanisme de financement basé sur les contributions, qui reste à définir ; la mise en œuvre d'un code de conduite transitoire en vue de « faciliter l'adoption d'un accord multilatéral contraignant visant à éradiquer les activités illicites au large des côtes de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest ».

Sont concernés par la piraterie maritime dans la région de golfe de Guinée : le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigeria, le Togo.

N.Nd.

ASSURANCES GENERALES
DU CONGO

A.G.C.SA

RESPECTER NOS
ENGAGEMENTS,
C'EST VOUS
RESPECTER

WWW.AGGCONGO.COM

HAKUNA MATATAL

GRÂCE PRÉSIDENTIELLE

L'Acaj appelle Joseph Kabila à repenser une autre ordonnance

Pour l'ONG, la nouvelle décision devra prendre en compte la libération des prisonniers politiques et d'opinion.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a tenu, le 24 octobre, un point de presse, en réaction au discours du président de la République du 23 octobre, devant le congrès. L'activité a également pris en compte, l'ordonnance signée, la veille, par Joseph Kabila, accordant la grâce présidentielle à certains prisonniers ainsi que la liberté provisoire accordée aux neuf défenseurs des droits de l'homme (DDH) de Bandundu.

Au cours de cet exercice, cette ONG a sollicité du chef de l'État notamment la prise d'une autre ordonnance qui tiendrait également compte des prisonniers politiques et d'opinion. « L'Acaj regrette que cette mesure qui pouvait contribuer à la décrispation politique ne puisse profiter qu'aux condamnés des faits des droits communs », a souligné le président de cette association Georges Kapiamba. Pour cette ONG, cette décision du chef de l'État, prise à la veille du discours au congrès, ne vient pas contribuer à la décrispation de la situation politique parce



Le président de l'Acaj, Me Georges Kapiamba, et le modérateur Bopol

que son article 6 ne limitait les bénéficiaires qu'aux condamnés des faits des droits communs.

De l'avis de l'Acaj, pour soutenir l'élan de la vision de la cohésion nationale et de la décrispation de la situation politique qui a motivé la tenue des concertations et la décision du chef de l'État, ce dernier devrait faire bénéficier de sa grâce aux prisonniers politiques et d'opinion. L'ONG a notamment cité quelques noms dont ceux de Patrick Palata, de Firmin Yangambi, du député Zangi, etc.

Des garde-fous nécessaires

L'Acaj a également salué l'engagement du chef de l'État de mener des actions de lutte contre l'impunité. Mais, pour l'ONG, certaines actions arrivent en retard, par rapport au rapport Mapping de l'ONU, qui a dénoncé, en son temps, certains actes posés par des personnalités congolaises. L'Acaj espère néanmoins que le ministère de la Justice va reprendre les discussions pour que le projet de loi sur la création des chambres spécialisées puisse être réactualisé et que les consignes soient données aux

députés pour son adoption.

Alors que sur la demande faite à l'auditeur général de l'armée en vue de poursuivre des militaires impliqués dans des actes répréhensibles, l'Acaj souhaite des actions urgentes. L'ONG rappelle également les dossiers qui ont déjà été maintes fois relevés par les organisations de la société civile impliquant les hauts responsables de l'armée.

L'ONG a également salué la volonté du chef de l'État de nommer des collaborateurs en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des mineurs dans l'armée et des groupes armés ainsi que du monitoring sur les malversations financières. Par contre, elle a préconisé que ces conseillers ou représentants ne remplacent pas les cours et tribunaux. « Il faut clarifier leurs missions pour éviter des télescopes. Il ne faut pas qu'ils aient une emprise leur permettant de supplanter le pouvoir judiciaire », a noté Me Georges Kapiamba.

Tenir aux engagements

L'Acaj se dit également préoccupé par le fait que l'opposition et certains membres de la société civile soient très actifs pour participer au

gouvernement de cohésion nationale proposée par le chef de l'État. L'ONG rappelle, néanmoins, aux uns les prescrits de la loi portant statut de l'opposition qui stipulent que « tout membre qui verse dans les activités du gouvernement est censé avoir renoncé à son statut d'opposant... ». Alors qu'aux membres de la société civile tentés par cette expérience, l'Acaj leur rappelle leur mission, qui est d'assurer le contrôle citoyen et de surveiller les activités du gouvernement, et non la conquête et l'exercice du pouvoir. « Nous ne sommes pas contre leur volonté mais nous leur rappelons tout simplement les fondamentaux de leur engagement, entant que membres de la société civile », a insisté le président de l'Acaj.

S'agissant des DDH du Bandundu, l'ONG a décrié un harcèlement dont ils sont victimes de la part de la justice. « Il ne s'agit pas là de la justice que nous attendions. Ils sont victimes de harcèlement », a souligné Me Georges Kapiamba. À l'en croire, le montant de cautionnement élevé fixé par la Cour suprême de justice dénote de la volonté de continuer à les détenir.

Lucien Dianzenza

ENJEUX POLITIQUES

L'ordonnance présidentielle portant mesure de grâce fait débat

Pour l'ONG Avocats sans frontière, « les bénéficiaires de la grâce présidentielle devraient être connus individuellement et nommément ».

Après avoir annoncé le 23 octobre devant le congrès la signature le même jour de l'ordonnance portant mesures de grâce pour des prisonniers, Joseph Kabila est passé à l'acte en procédant le soir à sa publication. L'ordonnance en question fixe les conditions d'éligibilité de ces mesures collectives de grâce qui ne concernent qu'une catégorie des prisonniers, civils et militaires, condamnés par décision de justice. L'on notera que c'est pour marquer et renforcer la réconciliation et la cohésion nationale à l'issue des concertations nationales tenues en septembre dernier que Joseph Kabila a pris cet acte de clémence. Il reste convaincu que ces mesures « permettront d'instaurer un nouveau climat de confiance entre les Congolaises et les Congolais ». Pour en revenir à l'ordonnance proprement dite, il est noté que la mesure de grâce est accordée aux personnes condamnées par décision de justice devenue irrévocable au 23 octobre. De la sorte, la peine de mort a été commuée en celle de servitude pénale à perpétuité, elle-même réduite à vingt ans de servitude pénale principale. On y note aussi la réduction de cinq ans de la peine de servitude pénale inférieure ou égale à vingt ans mais supérieure à cinq ans, et la réduction de trois ans de la peine de servitude pénale inférieure ou égale à cinq ans mais supérieure à trois ans. La remise de la peine restant à subir égale ou inférieure à trois ans est également accordée aux potentiels bénéficiaires.

Toutefois, l'ordonnance précise en son article six que la commutation, la réduction et la remise des peines ne sont pas accordées aux personnes condamnées fugitives, aux condamnés pour tentative et/ou infractions de violences sexuelles, corruption, concussion, détournement des de-

niers publics, assassinat, vol à mains armées, trahison, association des malfaiteurs, etc. Dans le même lot, il faudra également verser les personnes condamnées pour atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, détention illégale d'armes de guerre et toute autre infraction contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire.

À peine publiée, cette ordonnance présidentielle fait déjà jaser dans les milieux sociopolitiques. L'ONG « Avocats sans frontière » est montée au créneau pour déclarer que ladite ordonnance « n'est pas objective » et pas claire du tout. Pour le président de cette structure citée par radio Okapi, « les bénéficiaires de la grâce présidentielle devraient être connus individuellement et nommément ». Il estime que si les services pénitentiaires fonctionnaient normalement dans le pays, ils devraient nommer les bénéficiaires au lendemain de la publication de l'ordonnance. Mais hélas ! Sur la même lancée, il perçoit une contradiction entre l'article 1er de cette ordonnance commuant la peine de mort en celle de servitude pénale à perpétuité et l'article 6 alinéa 4 du même texte.

Cette dernière disposition exclut au nombre des bénéficiaires de cette commutation notamment des personnes reconnues coupables d'assassinat et vols à main armée, alors que ses auteurs sont des condamnés à mort. En foi de quoi, il plaide pour le retrait pur et simple de ce paragraphe ambigu qui rajoute à la confusion sur la qualité des bénéficiaires de cette ordonnance. Entretemps, des spéculations vont bon train sur le sort de certains prisonniers politiques tels que Diomi Ndongala, Chalupa et autres qui, au regard de la présente ordonnance, risquent d'être exclus vu les charges qui pèsent sur eux, lesquelles charges tombent sous le coup de l'article 6 de ladite ordonnance.

Alain Diasso

SECTEUR AGRICOLE

Nécessité d'une réforme en profondeur

La mission assignée à la nouvelle équipe gouvernementale place certains ministères au cœur de la stratégie présidentielle pour améliorer le vécu quotidien des Congolais, notamment celui en charge de l'agriculture.

Le gouvernement sortant mis en place le 9 mai 2012, à peine moins de dix-huit mois de fonctionnement, a reçu en son temps la double mission d'améliorer les conditions de vie des populations ainsi que de moderniser le pays. Si Joseph Kabila ne remet pas en question l'embellie économique, il a épinglé une fois encore le manque de résultats sur le premier volet de la mission. Dans les milieux, l'on impute cette contreperformance par plusieurs raisons, dont les plus importantes sont l'insuffisance de ressources budgétaires (moins de 3% du budget) et le cadre organisationnel, avec un Code agricole qui tarde à arriver.

Le tout premier ministère à sortir du lot dans la stratégie de Kabila est le ministère de l'Agriculture, avec une annonce forte de la tenue en RDC des états généraux des agriculteurs et des paysans. Ces dix dernières années, le secteur a connu un regain d'intérêt, même si sa part est restée bien maigre dans le budget de l'État : 3,5% en 2012. On est loin des 10% promis par la RDC au sommet de Maputo. Mais à l'actif du gouvernement sortant, il y a la campagne agricole qui est financée à hauteur de 23 millions de dollars américains, avec un projet d'augmenter l'enveloppe en 2014. Son objectif est d'aider le pays dans ses efforts d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il y a eu aussi, et ce sur une période plus longue, la réhabilitation du complexe agro-industriel du DAIPN. En 2012, l'agriculture a bien figuré parmi les cinq premiers secteurs (mines,

agriculture, télécommunications, commerce et construction) qui ont alimenté la croissance économique : 7,2% (2012) et 8,2% (proj.2013).

Mais que peut-on attendre de ces états généraux ? Du côté de la Fédération des entreprises du Congo, favorable à cette rencontre, il y a la question cruciale du cadre harmonieux et incitatif à mettre en place en faveur des exploitants agricoles ; bref, un Code agricole capable de régler clairement les problèmes posés par la sécurité des investissements, les conflits fonciers, la fiscalité agricole, etc. Pour les experts, il faut imposer une profondeur à la réforme agricole, car l'agriculture intègre la production animale, la protection des végétaux, la pêche et l'aquaculture. La seule faiblesse du pays est de ne disposer d'aucun cadre formel pour orienter durablement le secteur. Il faut nécessairement aménager l'actuelle loi agricole et même voter des nouvelles, en fonction des enjeux futurs. Pour le gouvernement, il tirera le plus grand bénéfice en organisant le secteur qui reste le plus sous-fiscalisé du pays.

Mais tout cela exige au gouvernement de la rationalité, et moins de propagande, à travers un Plan de développement capable d'aider à la maîtrise des potentialités de chaque province. L'on doit encourager aussi la mise en œuvre des plans dans chaque province du pays, et mieux assurer la traçabilité des financements extérieurs affectés à l'alimentation et l'agriculture à travers des ONG de développement et des organismes internationaux. Il y va de la survie de 44 millions de Congolais dépendant directement du secteur agricole.

Laurent Essolomwa

BLANCHIMENT D'ARGENT

La DGDA et la DGM se serrent les coudes

Les deux parties ont concrétisé cette volonté par la signature, le 22 octobre, d'un protocole d'accord de collaboration.

L'échange des signatures s'est effectué entre le directeur général de la DGDA, Deo Rugwiza, et le directeur général des migrations (DGM), François Beya, dans la salle de réunion de la Direction générale des douanes et accises (DGDA). Les deux parties s'engagent l'une envers l'autre à s'échanger des informations en vue de concrétiser cet accord dans le but de mettre fin au blanchiment d'argent en RDC.

Conformément à l'article 4 de ce protocole d'accord, la DGM s'engage à mettre à la disposition de la DGDA des informations et renseignements sur les individus nationaux et/ou étrangers œuvrant dans les secteurs des importations et des exportations, lesquels individus sont suspectés de mener des activités criminelles par l'organisation internationale de la police criminelle (Interpol) et d'assurer la formation des agents dans le respect du calendrier convenu entre les deux parties.

Pour sa part, la DGDA, suivant l'article 5, s'engage non seulement à mettre à la disposition de la DGM des informations et des renseignements sur les exportations et les importations effectuées par des personnes suspectées de mener des activités criminelles, mais aussi de prendre en charge les frais de formation de ses agents.

Saluant l'esprit novateur du directeur général des douanes et accises, le directeur général des migrations, François Beya, a promis de tout de mettre en œuvre pour un aboutissement heureux de ce protocole d'accord de collaboration afin que les criminels qui opèrent dans les secteurs des importations et des exportations soient traqués jusque dans leurs derniers retranchements.

Prenant la parole, Deo Rugwiza Magera a fait un rappel des missions assignées à sa régie financière. Outre la perception des droits de taxes et redevances à caractère douanier et fiscal dus à l'État, la DGDA assure également la protection de la société par la lutte contre le trafic des marchandises dangereuses et des déchets toxiques, la surveillance des frontières nationales, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée, ainsi que la lutte contre le blanchissement d'argent, la contrefaçon, le piratage et autres atteintes aux droits de la propriété industrielle, intellectuelle et artistique.

Pour exécuter ses missions de façon efficace, le patron de la DGDA a indiqué que sa régie financière dispose de quelques instruments juridiques dont le tarif des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, le code des douanes et le code des accises ainsi que le partenariat douane-douane-entreprises et services publics ou privés.

Le mariage qui vient d'être scellé entre ces deux administrations n'est que la résultante de la recommandation des l'Organisation mondiale des douanes dont l'administration douanière congolaise est membre, qui demande d'établir des partenariats aussi bien avec le secteur privé que public pour un échange des informations, des renseignements et des services pour améliorer l'efficacité des administrations de la chaîne logistique internationale.

Gypsie Oïssa Tambwe

KATANGA

Le district de Tanganyika enregistre plus de cas de fièvre typhoïde et de diarrhée

Selon le Dr Adalbert Gandwe Manda, médecin inspecteur du district de Tanganyika dans la province du Katanga, cinq mille sept cents cas de fièvre typhoïde et quatorze mille cas de diarrhée chez les enfants âgés de moins de 5 ans ont été enregistrés depuis le début de cette année.

Ces cas sont plus notifiés dans les onze zones de santé du district du Tanganyika. La recrudescence de ces maladies est due à la non-observance des règles élémentaires d'hygiène. Maladies dites de mains sales, la fièvre typhoïde et la diarrhée peuvent être préve-

nues par le simple fait de laver les mains notamment avant de manger; après avoir été aux toilettes, après avoir changé les couches du bébé, avant d'allaiter le bébé et avant de préparer le repas.

le lavage des mains, geste pourtant banal mais bénéfique pour la santé, contribue, à lui seul, à la réduction de 44% de maladies diarrhéiques surtout chez les enfants de moins de 5 ans. Ainsi le lavage des mains est une solution préventive, simple et moins coûteuse pour sauver de nombreuses vies, surtout celles des enfants qui constituent la principale cible des maladies.

Aline Nzuzi

KINKOLE

Lancement des travaux de réhabilitation du centre pilote de pêche

Dans le cadre de la campagne agricole 2013-2014, le gouvernement a débloqué quatre-vingt mille dollars américains dont une partie de fonds permettra de redonner le souffle à ce centre.

La cérémonie marquant le lancement des travaux a été présidée par le conseiller en charge de l'infrastructure au ministère de l'Agriculture, Delphin Mivumba, le 22 octobre, dans le site du centre pilote de pêche de Kinkole, dans la commune de la Nsele. Satisfait du début de réhabilitation de ce centre, le coordonnateur national du Service national de la promotion et du développement de la pêche (Senadep), Basubi Ishikitila, a déclaré que le lancement des travaux de réhabilitation du centre de Kinkole ouvre ainsi la voie à un vaste programme de réhabilitation de quatre

autres centres pilotes de pêche sur la vingtaine disséminés à travers le territoire national. Il s'agit notamment du centre Nsia Mfumu à Muanda, dans la province du Bas-congo, le centre Kasenga dans le district de l'Ituri, en Province orientale, le centre Kyavinionga, dans la province du Nord-Kivu, et le centre Kalengera à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu.

Profitant de l'occasion, le coordonnateur du Senadep a remercié le gouvernement pour avoir débloqué 80 000 dollars dans le cadre de la campagne agricole saison 2013-2014 qui va également servir à la réhabilitation des infrastructures du centre pilote de pêche de Kinkole pour qu'il devienne de nouveau opérationnel. « Cette somme débloquée par le trésor public permettra aussi bien

d'équiper le centre en mobiliers des bureaux qu'à fournir des intrants de pêche destinés aux exploitants des sites piscicoles », a-t-il précisé, tout en donnant une vue globale du fonctionnement de ce centre.

En effet, le centre pilote de pêche de Kinkole regroupe plusieurs associations des pêcheurs artisanaux exerçant autour du Pool Malebo, dans la ville de Kinshasa.

Les travaux de réhabilitation du centre pilote de pêche de Kinkole sont exécutés par la Société d'architecture et de génie civil (AGC) pour une durée de quatre mois. Vu que le site est envahi par des constructions anarchiques, le gouvernement devra donc les démolir pour remettre le centre dans ses droits

G.O.T.

CICR

Distribution d'articles essentiels à près de 33 000 personnes au Katanga

Plus de 7900 personnes ont déjà reçu cette assistance à Kipia et Kizetu dans le territoire de Malemba-Nkulu, au sud de la ville de Manono.

Bâches, nattes, couvertures, ustensiles de cuisine, seaux, savons, houes, bidons en plastique et produits d'hygiène se trouvent dans le paquet distribué aux déplacés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), avec le concours des volontaires de la Croix-Rouge RDC. Ces articles essentiels sont distribués à près de 33 000 personnes déplacées ou de retour chez elles dans le centre-nord du Katanga, une des zones les plus reculées de la province, située entre Manono, Mitwaba, Malemba-Nkulu et Pweto.

Pour mieux répondre à la situation humanitaire des personnes touchées par la violence au centre et au nord de cette région, le CICR a ouvert un bureau à Manono. Dans un communiqué de presse, le CICR déplore la violence armée dans la province du Katanga qui a provoqué le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de personnes depuis 2012. En outre, lors d'incursions de groupes armés ou d'affrontements entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) et de tels groupes, les violences commises contre les communautés ou ci-

blant leurs chefs sont fréquentes, et les pillages se multiplient. « La situation de la population en matière de sécurité et d'accès à la nourriture et aux biens essentiels demeure préoccupante... Les déplacés vivent un quotidien précaire. L'insécurité les tient dans un état de peur permanent et les force à se déplacer constamment », a déclaré Mme Andrea Drury, cheffe de la sous-délégation du CICR au Katanga.

Accès difficile aux populations

Cette distribution a ciblé des populations vivant dans des axes secondaires enclavés où les familles n'avaient encore reçu aucune aide. Dans une région vaste (20 000 kilomètres carrés) et dépourvue d'infrastructures, souligne ce communiqué, les villageois doivent marcher de longues heures pour bénéficier de l'aide du CICR. À en croire Adrien Mazzamba Kambaja, le logisticien qui coordonne l'opération, l'état des pistes et les ponts de fortune compliquent les distributions. « L'accès à certaines zones est rendu difficile par la fragilité de nombreux ponts, qui ne permettent pas le passage de camions. Certains ont dû être renforcés avant d'être utilisés ; d'autres, toujours infranchissables, ont dû être contournés, ce qui oc-

casione de longs détours », précise-t-il.

260 détenus assistés

Dans la province du Katanga, le CICR continue de visiter quatre prisons dans le cadre de ses visites dans différents lieux de détention civils et militaires de la RDC. « Une assistance alimentaire temporaire a été acheminée à l'intention de quelque 260 détenus de la prison de Kipushi. Dans le centre de détention de Buluo, des légumes cultivés dans le jardin potager permettent d'améliorer l'alimentation d'environ 300 détenus », précise ce communiqué. En outre, cette organisation humanitaire a fourni des semences et assuré un suivi de la production maraîchère. Pour ne pas oublier les détenus, le CICR visite d'autres lieux de détention permanents et transitoires situés dans la province et mobilise les autorités afin de promouvoir un traitement humain et des conditions de détention conformes à la législation nationale et aux normes internationales.

Il y a lieu de souligner que dans le cadre de rétablissement des contacts avec de proches, le CICR a réuni vingt-cinq enfants séparés lors des violences armées avec leurs familles.

DISPARITION

Tshimanga Anasthase s'en est allé

Faisant partie du onze de départ qui a été champion d'Afrique des Nations en Éthiopie en 1968 avec les Léopards de la RDC, Anasthase Tshimanga a tiré sa révérence le 20 octobre à Kipushi, une bourgade située à quelques encablures de Lubumbashi dans la province du Katanga.

Ancien joueur de l'US Kipushi, il a donc été de la victorieuse campagne éthiopienne. Il a même été buteur sur penalty lors de la victoire de la RDC contre le Sénégal (2-1) le 16 janvier 1968. Bénéficiant de la totale confiance du coach Ference Ksanadi, Tshimanga a été titulaire lors de la finale contre le Ghana le 21 janvier 1968 ; et sur sa longue balle que Kalala a amortie de la poitrine avant de planter l'unique but de la partie à la 66e minute. Les onze congolais de la finale étaient donc le gardien de but Kazadi, les défenseurs Mange, alias Général, Katumba, Tshimanga, Mukombo, les milieux de terrain Jeff Kibonge, Raoul Kidumu, Mwana Kasongo, et les attaquants Pierre Kalala, Jean Kembo



Tshimanga Anasthase

et Mungamuni, alias l'homme d'Asmara. Les vingt-deux joueurs de la campagne éthiopienne furent donc Kabamba Nicodème (Daring), Kembo Jean (V.Club), Raoul Kidumu (Diables Rouges Thysville), Kibonge Jeff (V.Club), Mukombo Albert (Mazembe), Mvukani Philippe (Dragon), Mange Salomon (V.Club), Katumba Pierre (Mazembe), Matumona

Bernard (Himalya), Tshimanga (F.C Kipushi), Mwana Kasongo Pierre (Daring), Kalala Pierre (Mazembe), Mulongo Freddy (Daring), Mungamuni Léon (Nomades), Ngenyibungi Emmanuel (Union de Kananga), Mwila Albert (Dragon), Mbuli Paul (Himalaya), Muwawa Ignace (Daring), Mokili Saïo Ernest (Dragon), Bilengi Albert (belgicain), Ebengo Augustin (Daring) et Lembi Simon (Mikado). Anasthase Tshimanga s'est donc éteint, rejoignant dans l'au-delà un autre champion d'Afrique (1968 et 1974) Jean Kembo Uba Kembo.

Selon la Ligue sportive pour la défense et la promotion des droits de l'homme, les anciens Léopards champions d'Afrique 1968 et 1974 ouvrent un registre des condoléances le 25 octobre au siège de l'Association située sur l'avenue Kabambare dans la commune de Barumbu à Kinshasa, chez Kabamba Nicodème.

Martin Enyimo

ART - CULTURE - MÉDIA

25 peintres de la RDC exposent leurs toiles à Paris

L'évènement se déroule dans le cadre de la première édition du salon d'Art contemporain d'artistes africains « AfricanArt 2013 » qui se déroule à Paris du 24 au 25 octobre à l'espace Pierre-Cardin.

Les peintres congolais, à l'honneur pour cette première édition, sont issus pour la plupart de l'Académie des beaux arts. « Rassemblées sur le thème Richesse et diversité de la peinture congolaise d'aujourd'hui, 350 œuvres créées par vingt-cinq artistes représentent les tendances actuelles des arts plastiques de ce foyer de création artistique », indiquent les organisateurs « Beautiful Art » et « BusinessArt », agences spécialisées dans l'art contemporain.

Parmi ces peintres figurent notamment Roger Botembe ; Dikisongele, Christian Badibanga Coco Mobuli ; Cobla Makusuna ; Alfi Alfa ; Nshole Bezayame Edgide ; Mbemba Doudou ; Kalama Akulez Henry ; Gerry Nginamau ; Malambu Dibandi Papy et Mbemba Doudou. Christian Badibanga est un peintre néo-expressionniste abstrait. Matérialiste, l'artiste agit sur le bois peint à l'huile ou à l'acrylique. « En



le détruisant à l'aide du feu, en ajoutant cette nouvelle matière non traditionnelle sur la toile, Bâ, produit des œuvres d'arts plastiques très actuelles », indiquent les organisateurs.

Par ailleurs, l'œuvre de Kalama Kalulez Henry est un ressourcement aux différentes cultures qui ont marqué son enfance katan-gaise, son séjour kinois, sa formation en chine et ses multiples voyages à travers le monde. Sa

Vue d'une partie de l'espace d'exposition

peinture, indiquent les organisateurs, traduit les spectacles intérieurs de la vie humaine.

Les œuvres de Gerry Nginamau, indique-t-on, reposent sur la vie. Un mot qui contient plusieurs éléments tels que le rythme, le son, la lumière, la couleur. « De ses toiles jaillissent la vie, l'ancestralité, les traditions ; sans toutefois omettre l'époque actuelle ». Gerry Nginamau, précise-t-on, est influencé par son terroir, sa psyché et son tréfonds.

Pour sa part, l'artiste Malambu Dibandi Papy prône les valeurs du travail et le sens des responsabilités, à travers le pousse-pousseur, qu'il peint dans toutes ses formes expressives. On retrouve également dans son œuvre d'autres représentations telles que les pêcheurs, les danseurs et les lecteurs de journaux. Pour les organisateurs, les créations de l'artiste traduisent l'expression d'une société engagée.

L'artiste Cobla Makusuna, fait-on savoir, part des règles de l'art pour les transcender. Il utilise des collages, des velours du Kasai et pose un regard attentif sur les lignes courbes et très expressive du visage. « Toute cette technicité affinée et acquise au cours de plusieurs expositions et stages dans les galeries et dans les ateliers lui permet de diffuser un message centré sur la concertation, la fraternité, l'amour et la beauté corporelle. »

La peinture comme reflet de la société

La peinture de Mbemba Doudou est influencée par le ou les rôles de la femme dans la société africaine et, plus particulièrement, dans sa

place au Congo. De son côté, l'œuvre de Coco Mobuli, apprend-on, reflète la vie quotidienne africaine, précisément celle des femmes, le folklore et la spiritualité.

Pour sa part, l'artiste Nshole Bezayame Egide, apprend-on, s'inspire dans sa démarche picturale de la tradition de Maindombé et de son enfance. Son œuvre traduit des fables en peintures modernes. « La confrontation de matières dans son espace pictural, masques, peignes, chasse-mouches et autres éléments témoignent d'une autonomie plastique plus ou moins absolue. Ces éléments additifs s'équilibrent dans ses compositions plastiques pour assurer un discours pictural moderne. »

Le peintre Alfi Alfa, quant à lui, expose son œuvre et compose son spectacle en introduisant des scènes de la vie quotidienne kinoise, les contraintes politiques et sociales, la guerre et les atrocités commises sur les femmes. En utilisant le pointillisme, indique-t-on, Alfi Alfa représente les émotions, le rythme et le mouvement dans ses toiles.

Patrick Kianimi

DIVISION 1

V.Club et DCMP affûtent leurs armes

Les deux grands clubs de Kinshasa, l'AS V.Club et le Daring Club Motema Pembe (DCMP), préparent fiévreusement la phase finale de la 19e édition du championnat national de football (la Division 1).



DCMP

V.Club a débuté sa pré-saison dans son nouveau centre sportif situé sur les hauteurs de quartier Kimbondo dans la commune de Mont-Ngafula. Et depuis, les poulains du coach Florent Ibenge multiplient des matchs amicaux. Le dernier en date est celui livré, le 22 octobre, à Kasangulu à la lisière de la province du Bas-Congo, contre le FC Système de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Epfin), rencontre sanctionnée par une victoire de deux buts à zéro. Les deux buts des Dauphins noirs de Kinshasa ont été inscrits par son canonier-maison, l'international rwandais de souche congolaise, Taggy Agiti Etekiama, à la 27e minute sur penalty, et par le milieu de terrain international congolais Chiquito Lema Mabidi à la 89e minute.

Cette victoire intervient après la défaite, le 18 octobre, au stade des Martyrs de Kinshasa, contre l'AS Dragons (de l'Epfin aussi) en match de lancement de vaccination contre la poliomyélite. Et l'on apprend que V.Club vient de renforcer son ossature avec l'avant-centre burkinabé Abdoul Aziz Djilbeogo. V.Club joue son premier match de la Division 1 le 27 octobre contre l'US Tshinkunku au stade des Jeunes de la commune de Katoka dans la province du Kasai occidental. Les Dauphins noirs ambitionnent cette saison de raffer le titre, après la deuxième place du championnat national lors de la 18e édition derrière TP Mazembe de Lubumbashi. De son côté, le Daring Club Motema Pembe s'est aussi mis au vert depuis quelques semaines. L'équipe a fait match nul d'un but partout, le même 22 octobre au stade Tata Raphaël, contre l'équipe de Style du Congo (de l'Epfin). Les Immaculés de Kinshasa -qui sont revenus d'une mise au vert à Brazzaville avec cinq rencontres amicales pour cinq victoires- ont pourtant encaissé le but à la 11e minute par l'attaquant Yanda de Style du Congo dominateur au cours de la première période. C'est en deuxième période que les joueurs du coach Médard Lusadusu ont repris la partie à leur compte dans l'entrejeu. Et ils ont quand même attendu la 88e minute de jeu pour égaliser par le biais du milieu organisateur Mukoko Mayayi. Le team vert et blanc de la capitale congolaise pourra certainement être prêt, le 27 octobre au coup d'envoi du championnat national, contre CS Rojolu.

M.E.

MAZEMBE

Fin de feuilleton pour Kalaba, Sunzu et Sinkala revenus en club

Les trois internationaux zambiens du Tout-puissant Mazembe, Rainford Kalaba, Sunzu Stopila et Nathan Sinkala sont finalement rentrés à Lubumbashi après avoir été interdits de quitter leur pays pendant pratiquement deux semaines, indique le site web officiel du club.

Après leur forfait pour le match amical Brésil-Zambie en Chine (2-0), les passeports de ces joueurs avaient été confisqués et ils étaient passés à l'interrogatoire pendant quatre heures comme s'ils avaient été des malfrats, eux qui s'étaient rendus à Lusaka pour justifier qu'ils ne devraient pas jouer ce match à cause des blessures et maladie. Les services d'immigration zambiens les avaient accusés de rentrer au Congo en secret sans avoir rempli les

formalités d'usage. En fait, les trois joueurs ont refusé de prendre l'avion qui devrait les amener en Chine.

Le ministre de l'Intérieur zambien, Edgar Lungu, a déclaré sur BBC à ce sujet : « Nous avons pardonné aux joueurs. Nos services ont été informés qu'ils doivent les laisser retourner dans leur club. Sans leur poser de nouvelles questions, car le dossier est clos. À l'avenir, nous engageons le club et leurs managers en Zambie à faire en sorte que cela ne se reproduise plus... ».

Les joueurs ont exprimé leur joie de revenir en club. « Je suis content que tout se termine bien. Je ne veux pas en dire davantage, je veux juste retourner au travail... », a confié Rainford Kalaba. Par rapport à sa carrière internationale, Sunzu Stopila a fait remarquer : « J'y

penserai quand je serai rentré au Congo. Je suis heureux que nous soyons à nouveau libres ». Pour sa part,

le président du TP Mazembe, Moise Katumbi, a dit ses remerciements au ministre zambien de l'intérieur de s'être impliqué pour le retour des joueurs. Il est intervenu auprès du ministre des Sports Chishimba Kamwili qui accusait les trois joueurs d'antipatriotiques.

Le président de la Fédération congolaise de football association (Fécifa), Constant Omari, a aussi abordé cette affaire lors d'une conférence de presse à Lubumbashi. Plusieurs courriers ont été adressés à la Fifa pour soutenir la position de Mazembe sur l'indisponibilité de trois joueurs, avait-il affirmé. « À l'ouverture du congrès de la FIFPro (le syndicat international des footballeurs professionnels) à Ljubjana (Slovénie), la délégation congolaise a évoqué le problème, les intérêts des joueurs internationaux étant en jeu... Nous avons condamné fermement l'attitude de la Fédération zambienne de Football. Mais au-delà des conflits qui peuvent avoir lieu, le football nous recommande d'être fair-play. Nous allons œuvrer pour que les bonnes relations soient rétablies entre les deux fédérations, tout en demandant à la Fifa que Mazembe puisse obtenir réparation », a-t-il déclaré. Kalaba, Sunzu et Sinkala rejoignent donc leurs coéquipiers pour préparer la finale de la 10e édition de la Coupe de la Confédération face à CS Sfaxien à Tunisie.

Martin Enyimo



Sinkala, Sunzu et Kalaba sont rentrés en RDC par le poste frontière de Kasumbalesa

ENAM DU CAMEROUN

Béline Ayessa prononce une leçon inaugurale

À l'occasion de la rentrée académique de l'École nationale d'administration et de magistrature (Énam) de Yaoundé au Cameroun, Béline Ayessa a délivré une leçon inaugurale. La cérémonie était parrainée par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative du Cameroun, Michel Ange Angouing.

La leçon inaugurale de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza était précédée du mot de circonstance du directeur général de l'Énam, Linus Tousseint Mendjéna, qui a situé le contexte de cette rentrée académique. Ouvrant son propos devant les 700 élèves de l'école (dont 30 élèves congolais) et membres du corps professoral, Béline Ayessa a tout d'abord manifesté sa reconnaissance au directeur de l'Énam de Yaoundé pour l'honneur qu'il lui a été fait de délivrer cette leçon inaugurale dans la somptueuse salle de l'Énam, ainsi qu'à l'ambassadeur Komidor Njimoluh pour son implication personnelle dans cet événement. Intitulée « Pierre Savorgnan de Brazza, le Congo et l'Afrique centrale : esclavagiste ou libérateur ? Colonialiste ou agent de développement ? », cette leçon inaugurale a été marquée par plusieurs points forts. Béline Ayessa a dit la nécessité de la relecture de l'histoire africaine à travers « le prisme herméneutique postcolonial complètement décomplexé et les contentieux de mémoire sur la recomposition du



La directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza prononçant son discours

passé colonial ». Elle a souligné « l'impérieux devoir de reconnaissance des peuples bantous à l'égard de ces explorateurs qui ont ouvert les pays d'Afrique au monde et qui ont traité les populations rencontrées avec respect et considération ».

L'analyse sous un angle nouveau de la figure de Pierre Savorgnan de Brazza a mis en exergue le caractère humaniste de l'explorateur franco-italien.

La conférencière est revenue largement sur l'œuvre de Pierre Savorgnan au Congo et en Afrique centrale ; une œuvre que l'on peut considérer à juste titre comme étant fédératrice. « L'histoire de Pierre Savorgnan de Brazza mérite d'être connue du grand public pour mieux comprendre la volonté de garder vivante sa mémoire »,

a-t-elle estimé.

Autre point fort qui a marqué l'intervention de Béline Ayessa, est la ré-inhumation des restes mortuaires de Pierre Savorgnan de Brazza dans la ville éponyme et dans le Mémorial qui lui est dédié.

Cet événement qui rassembla les chefs d'État de la sous-région et le descendant du Makoko, Ilo 1^{er}, fut un moment symbolique obéissant à un rituel de liturgie propre à la circonstance.

Quant à la vocation du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, sa directrice générale a déclaré qu'il était un véritable lieu de mémoire.

« Le travail qui s'y fait vise à maintenir un lien entre les générations, celles d'hier et d'aujourd'hui, pour que celles de demain n'oublient pas que nous venons de quelque part ».

Bruno Okokana

AFRIQUE CENTRALE

Un atelier régional sur la gestion du domaine foncier

Le ministère congolais de l'Économie forestière et du développement durable et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (Céec) ont organisé en partenariat avec le Nepad, un atelier de mise à niveau sur « le suivi-évaluation relatif aux indicateurs clés de gestion durable des terres et ressources en eau en Afrique centrale ».

« Depuis l'époque coloniale, les pays de l'Afrique centrale sont confrontés aux problèmes de la tenure foncière sur leurs territoires respectifs. Ces problèmes se posent non seulement en terme d'accès à l'eau par les populations, mais aussi au niveau des pratiques de son utilisation qui ne garantissent pas la préservation de ses valeurs intrinsèques pour les générations futures », a déclaré le directeur général du développement durable, Jean Ignace Tendelet, à l'ouverture, le 24 octobre à Brazzaville.

Selon le représentant de la Céec, Rémy Moukongo, la maîtrise du dispositif du suivi-évaluation de la gestion durable des terres et des ressources en eau constitue un des éléments qui permettra aux pays de la sous-région, d'assurer valablement la mise en œuvre de la

convention des Nations unies. Celle-ci consiste à lutter contre la désertification et à développer l'agriculture en Afrique.

En rappel, la Communauté internationale, à travers sa convention pour la lutte contre la désertification, avait établi un plan permettant aux États de lancer des projets et programmes pour vaincre le phénomène de dégradation des terres. À cet effet, onze indicateurs ont été retenus : la réduction du taux de pauvreté dans les zones concernées par le phénomène de la désertification et le taux de couvert végétal.

Cet atelier qui prendra fin demain, répond au plan annuel de travail 2013 adopté au terme d'un atelier tenu en décembre 2012 à Douala, au Cameroun.

Lopelle Mboussa Gassia

BOURSE

L'Angola vise la création d'un marché financier d'ici à 2016

« L'intention de l'Angola est de renforcer la respectabilité du pays et de nous aligner sur les bonnes pratiques internationales de régulation et de supervisions des marchés financiers », a expliqué l'administratrice en charge de la Commission du marché des capitaux, Vera Daves.

Le pays a adopté par décrets présidentiels quatre régimes juridiques constituant le cadre légal de son futur marché financier. Le lancement du marché obligataire se fera en 2014 et celui du marché des actions aura lieu d'ici à 2016. Vera Daves a précisé que la concrétisation du processus dépendait maintenant « de l'initiative des secteurs public et privé avec la constitution de sociétés devant intégrer les marchés ».

Les sociétés angolaises vont devoir apprendre la transparence et la bonne gouvernance, a déclaré Patricio Vilar, membre de la commission. « Cela signifie pouvoir rendre publiques toutes les informations en lien avec leurs activités, ce qui n'est pas encore le cas de toutes les sociétés angolaises, y compris publiques », a-t-il indiqué.

Noël Ndong

IN MEMORIAM

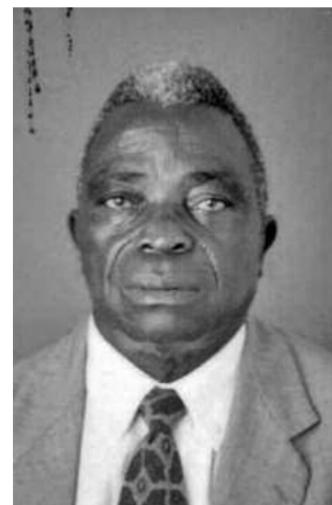
26 octobre 1998

– 26 octobre 2013

il y a quinze ans, mourait à Brazzaville, Daniel Ebina

En cette date commémorative de sa disparition, la famille Ebina prie tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.

Une messe d'action de grâces sera dite le 26 octobre à 6h00 en l'église Saint-François et à la basilique Sainte-Anne.



ÉLECTIONS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Des contestations sur la réouverture des candidatures

Grincements de dents chez deux candidats : Benjamin Mankou et Antoine Bisseyou qui souhaitent que l'avis de la Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (CCAS) sur la non-ouverture des candidatures, soit respecté.

Il y a plus d'une semaine, Benjamin Mankou, candidat à la présidence de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), saisissait la CCAS pour la non-ouverture des candidatures à propos des prochaines élections. Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) a fait autant en saisissant la juridiction sportive sur la révision du corps électoral.

Ainsi, le 4 octobre 2013, la CCAS a émis des avis sur les deux questions. L'instance judiciaire du sport a souligné la possibilité de revoir le corps électoral. Un avis qui tire sa légitimité des textes des différentes associations sportives. Cependant, sur l'ouverture des candidatures aux postulants autres que ceux mis en compétition lors des premières élections, l'avis de la CCAS a été négatif. Pourtant, le 23 octobre dernier, le Cnosc a informé les postulants des Fédérations de boxe, d'athlétisme et de handball de la lettre n°1546 du ministère des Sports. Ce document, rendu public à cette date-là, porte sur la réouverture des candidatures. Son objectif est de donner à tous les Congolais la possibilité de briguer la présidence des fédérations sportives nationales et de préserver un bon climat au sein du milieu sportif.

Seulement, cette décision a été mise



Anicet Baros donnant lecture de la déclaration en crise par les candidats Benjamin Mankou et Antoine Bisseyou. Les deux ont tenu un point de presse le jour même à Brazzaville pour exprimer leur mécontentement. « Il y a quelques jours, Benjamin Mankou a félicité la CCAS pour avoir dit le droit, rien que le droit. (...) Aujourd'hui nous sommes surpris de la lettre n°1546 du ministère », a déclaré le porte-parole des deux candidats, Anicet Baros. « Benjamin Mankou et Antoine Bisseyou ne craignent ni ne rejettent aucun adversaire, car tous les Congolais ont le droit de briguer la gestion des fédérations sportives », a-t-il poursuivi. Anicet Baros a, en outre, précisé que les deux postulants dont il est le porte-parole n'iront aux élections que si les avis de la CCAS sont respectés dans leur totalité. Dans le cas contraire, ils feront appel à toutes les juridictions sportives internationales pour trouver une solution à ce problème.

Rominique Nerplat Makaya

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

AC Léopards et Diables noirs se rendent coup pour coup

Les deux équipes se livrent un duel à distance depuis la réduction de l'écart qui les sépare. Aucune des deux équipes n'a connu un faux pas. Cela témoigne bien que le championnat congolais qui tend vers sa fin est encore loin de livrer son verdict.

Il faudra peut-être attendre la confrontation directe entre l'AC Léopards et Diables noirs pour y voir clair. Les tenants du titre avaient l'obligation de s'imposer lorsqu'ils ont reçu Munisport de

Pointe-Noire, dans le cadre de la 30^e journée, pour ne pas être devancés par leur dauphin, les Diables noirs. Ils n'ont pas échoué à leur but car les Fauves du Niari ont écrasé, le 23 octobre, 3-0 à Dolisie, améliorant leur compteur points à 69 et leur différence de buts. Yannick Tusilu Bazola ayant trouvé la formule avant la pause, a placé son équipe dans le droit chemin. Dans les minutes suivantes, Rochel Oséré et Khader Bidimbou ont respectivement rendu l'addi-

tion très salée.

Au stade Alphonse-Mas-samba-Débat en revanche, le FC Kondzo qui a eu plus de temps de récupération que Diables noirs (épargné des matchs remis le week-end dernier), n'a pas tenu face à son adversaire. Un tir puissant de Bersyl Obassi dès la 3^e minute a mis Kondzo à genou. La courte mais précieuse victoire de Diables noirs 1-0 face à cette formation, permet aux Jaune-et-Noir (68) de maintenir l'écart d'un point qui les sé-

pare des tenants du titre (69). Le FC Kondzo (55 points) maintient sa troisième place. Lors d'une première explication, le Saint-Michel de Ouenzé a été tenu en échec 0-0 par l'Association sportive Ponténégrine. Puis l'Interclub a enfin renoué avec la victoire en dominant Union sportive Saint-Pierre à Pointe-Noire, sur un score de 2-1.

James Golden Eloué



Le FC Kondzo (en rouge) n'a pas tenu face à Diables noirs. (Photo DR)

BRIN D'HISTOIRE

Le devoir d'inventaire

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. Nous attendions à l'occasion du 15 octobre un devoir d'inventaire, nous n'avons eu droit qu'au droit d'inventaire à l'occasion de la rentrée politique des partis de l'échiquier politique congolais. Le droit d'inventaire appelle le devoir d'inventaire, qui ne saurait être assimilé à un acte de contrition mais à un examen rigoureux de l'action politique passée et présente pour tracer une perspective alternative, surtout pour l'opposition. Tant que la politique sera menée sans exigence morale, nous aurons du mal à changer notre praxis collective.

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. Le 15 octobre 1997 devrait être canonisé parce qu'il marque la fin d'un cauchemar qui a obéré dangereusement l'avenir de la Nation. Nous avons déjà oublié, et nous avons tort, que sans l'intervention de Denis Sassou N'Guesso pour arrêter la spirale de la terreur qui s'installait dans le pays, le Congo aurait chaviré collectivement. Les contorsions logorrhéiques qui nous ont été infligées ces jours derniers par ceux qui se donnent le droit de juger sans s'interroger sur ce qu'a été leur action dans

l'exercice du pouvoir sont pathétiques, voire affligeantes.

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. Ce fait est parfois inéluctable du fait de la dégénérescence des neurones. Mais quand on utilise le temps de façon malicieuse et délibérée pour falsifier les faits et l'histoire, il y a là, manifestement, une volonté dolosive et coupable. Ce qui est grave et se passe régulièrement chez nous. La Conférence nationale de 1991 a donné une image minable et déplorable de gens qui avaient géré l'État et qui se défaussaient tous sur un seul individu : Denis Sassou N'Guesso, qui a eu la sagesse d'assumer l'incurie collective.

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. C'est à cause de la mauvaise gestion de l'État et sa progressive déliquescence que Denis Sassou N'Guesso, à son corps défendant, est revenu dans l'arène politique pour arrêter la descente aux enfers du Congo. Certains ont déjà oublié qu'il avait choisi de quitter le pouvoir après les élections de 1992, fait rarissime pour être rappelé au moment où on lui prête l'intention de rester à la tête de l'État au-delà de la limite constitution-

nelle de 2016. Mauvaise foi, quand tu nous tiens...

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. Et ceux qui ont pratiqué Denis Sassou N'Guesso, avec le temps corrosif et corrupteur, se trompent sur l'homme et sur son sens de l'État. Certains ignorent que s'il n'avait tenu qu'à lui, il n'aurait pas rempilé en 2009. Mais devant le vide sidéral de successeurs, il a dû se représenter. D'où le dépit de certains prétendants au parfum de l'intention du président sortant, à l'époque, de ne pas être candidat à sa propre succession. Sassou N'Guesso n'a pas encore parlé de 2016. Que nous réserve-t-il ? Cessons de conjecturer sur une question qui ne se pose pas encore pour lui. Il se dévoue à la tâche de la reconstruction nationale avec une réussite certaine. Mutatis mutandis... Ceux que préoccupe 2016 sont déjà en lice. Il n'est donc pas étonnant d'assister à cette large campagne de désinformation et de manipulation en guise de préparation à cette échéance ultime. En attendant, Sassou N'Guesso travaille pour le Congo.

Le temps fait vaciller la mémoire. Le temps corrompt la mémoire. « Touche pas à ma

constitution » est la nouvelle antienne. Quelle constitution ? Ceux qui ont été à la concertation de Dolisie, il y a quelques mois à peine, ont-ils déjà oublié qu'ils l'ont mise sous le boisseau ? Lorsque, sous le prétexte d'un accord politique, on prend des libertés avec les stipulations de la constitution en vigueur, de manière quasi primesautière, on se met en dehors de la loi. On n'est donc plus fondé à en parler. Question de bon sens. À moins d'une bonne dose d'outrecuidance ! Il nous est permis, avec de telles incongruités, de nous interroger sur les capacités de nos hommes politiques. C'est un euphémisme.

La Constitution de 1958, qui nous sert de référence et de boussole, n'a-t-elle jamais été formellement retouchée ? Et celle des États-Unis ? Ce sont les hommes qui font les constitutions, ce sont eux qui les amendent, les modifient ou les changent. Pour l'instant, ce débat n'est pas à l'ordre du jour, quoique l'agitation autour de cette question touche aussi bien les hommes proches du pouvoir que ceux de l'opposition. Mauvaise inspiration de part et d'autre. Les arguments volent bas.

Mfumu